

**ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES**  
**FICHE SYNTHÈSE DE PROGRAMME**

<b>Titre du programme :</b> Courtage immobilier	
<b>Code Sobec :</b> EEC.1Y	<b>Année d'implantation :</b> 2007-2008
<b>Secteur de formation :</b> DEC de référence Technologie de l'estimation et de l'évaluation du bâtiment (221.D0)	
<b>Sanction des études :</b> AEC	<b>Durée :</b> 570 heures
<b>Statut :</b>	<b>Active</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non active</b> <input type="checkbox"/>
<b>Collège responsable du projet :</b> Cégep de Maisonneuve	
<b>Collèges membres du consortium (s'il y a lieu) :</b> 1. Collège Édouard-Montpetit 2. Cégep de Chicoutimi - Humanis 3. Cégep de Saint-Hyacinthe 4. Cégep de Trois-Rivières 5. Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu 6. Cégep de Granby-Haute-Yamaska 7. Cégep John-Abbott 8. Cégep de Drummondville 9. Collège Champlain St-Lambert 10. Cégep de St-Jérôme 11. Collège Montmorency 12. Cégep de l'Outaouais 13. Collège de Valleyfield 14. Cégep André-Laurendeau 15. Cégep Sorel-Tracy 16. Collège François-Xavier-Garneau 17. Cégep régional de Lanaudière 18. Cégep de Matane - Groupe Collegia 19. Séminaire de Sherbrooke 20. Collège de Maisonneuve	
<b>Fonction de travail :</b> Courtier immobilier	
<b>Objectifs du programme :</b> <i>Rendre la personne efficace dans l'exercice de sa profession, soit :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• lui permettre, dès son entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités associées à sa profession,</li><li>• lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail (ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d'éthique, de santé et de sécurité, etc.);</li></ul> <i>Favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, soit :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• lui faire connaître le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier de sa profession,</li><li>• lui faire connaître ses droits et ses responsabilités comme travailleur;</li></ul> <i>Favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement de savoirs professionnels, soit :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• lui permettre de développer son autonomie et sa capacité d'apprendre ainsi que d'acquérir des méthodes de travail,</li><li>• lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies utilisées,</li><li>• lui permettre de développer sa faculté d'expression, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise,</li><li>• lui permettre d'adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l'excellence;</li></ul> <i>Favoriser la mobilité professionnelle de la personne, soit :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• lui permettre d'adopter une attitude positive à l'égard des changements,</li><li>• lui permettre de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par la sensibilisation à l'entrepreneuriat.</li></ul>	

**Conditions d'admission :**

Est admissible à ce programme conduisant à une attestation d'études collégiales la personne qui possède une formation jugée suffisante par le Collège et qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

- Elle a interrompu ses études pendant au moins 2 sessions consécutives ou une année scolaire ;

Ou

- Elle est visée par une entente conclue entre le collège et un employeur ou par un programme gouvernemental ;

Ou

Elle a complété au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus (référence : Règlement sur le Régime des études collégiales, Section II, article 4);

**LISTE DES COMPÉTENCES**

Code	Nom de la compétence	Heures
EG51	Analyser la fonction de travail et le marché du courtage immobilier	60
EG 52	Appliquer les lois et la réglementation relatives au courtage immobilier	165
EG 53	Adopter des comportements professionnels dans sa pratique du courtage immobilier	45
EG 54	Apprécier la qualité et les normes de construction d'un immeuble résidentiel	45
EG 55	Estimer la valeur marchande d'une propriété résidentielle	90
EG 56	Effectuer les opérations relatives aux contrats de courtage pour la vente, l'achat ou la location d'un immeuble résidentiel	60
EG 57	Effectuer les opérations relatives aux promesses d'achat, de location ou d'échange d'un immeuble résidentiel	105

**Documentation disponible sur demande**

	Oui	Non		Oui	Non
Rapport de l'AST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Programme d'études	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Projet de formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plans cadres	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Pour information additionnelle**

Nom (responsable à la formation continue du collège) : Julie Hautin, conseillère pédagogique

N° téléphone : 514.254.7131 poste 4564

Courriel : jhautin@cmaisonneuve.qc.ca

Mise à jour le : 14 septembre 2010